

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ – SYNTHÈSE

Organisme : ITES Brest –Institut de Formation au Travail Éducatif et Social

Adresse : 170 rue Jules Janssen – ZAC Kergaradec – 29806 Brest Cedex 9

Référent handicap : ref-handicap@ites-formation.com

Document mis à jour : 2026 – Mise en conformité Qualiopi V9

1. Accessibilité des locaux

Les locaux de formation et d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, conformément à la réglementation ERP.

- Accès au bâtiment : accessible PMR
- Circulations intérieures adaptées
- Signalétique adaptée
- Possibilité d'accompagnement à l'accueil sur demande

2. Accueil des personnes en situation de handicap

L'organisme met en œuvre des modalités d'accueil et d'accompagnement adaptées :

- Identification des besoins spécifiques dès l'inscription
- Entretien avec le référent handicap si nécessaire
- Étude des aménagements possibles du parcours de formation
- Orientation vers des partenaires spécialisés si besoin

3. Référent handicap

Un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.
Ses missions :

- Accueillir et informer les personnes en situation de handicap
- Étudier les besoins d'aménagements pédagogiques ou organisationnels
- Coordonner les adaptations avec l'équipe pédagogique
- Assurer le suivi du parcours de formation

4. Formation et sensibilisation du personnel

Le personnel administratif et pédagogique est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Des actions de formation ou d'information peuvent être mises en place afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

5. Adaptation pédagogique

Selon les besoins identifiés, les adaptations suivantes peuvent être proposées :

- Aménagement du rythme de formation
- Supports pédagogiques adaptés
- Aménagement des modalités d'évaluation
- Mise à disposition d'équipements ou d'outils spécifiques lorsque cela est possible

6. Matériel et équipements

Le matériel mis à disposition pour l'accessibilité est entretenu et vérifié régulièrement.

Le personnel est informé de son utilisation afin de pouvoir accompagner les usagers.

7. Information du public

Le registre public d'accessibilité est consultable :

- à l'accueil de l'organisme
- sur le site internet de l'organisme (si disponible)

8. Prestations pouvant nécessiter des adaptations

Certaines activités pédagogiques peuvent nécessiter une adaptation spécifique. Une solution alternative ou un accompagnement peut être proposé après analyse de la situation avec le référent handicap.

9. Contact

Pour toute question relative à l'accessibilité ou à l'accueil des personnes en situation de handicap :

Référent handicap : ref-handicap@ites-formation.com